

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2008

DROITS ET DEVOIRS DES DEMANDEURS D'EMPLOI - (n° 1005)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
Mme Dalloz, rapporteure
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE PREMIER

Dans l'alinéa 5 de cet article, supprimer les mots :

« pour la recherche d'emploi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une mention inutile.